

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUILLET 2021**

**Présents** : Mrs CAULET Philippe, CORTEMBOS Alain, DELAROCHE Alain, DEVANLAY Roger, JAMMES Hervé, LAFABRIE Jérôme, MAGNAC Bernard, NOUZIERES Alain, Mmes DELPORT Dominique, DUBRUILLE Chantal

**Absents excusés** : Mme Fabienne BOYAVAL

**Secrétaire de séance** : Roger DEVANLAY

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : tarif stationnement camping-car

**GROUPEMENT DE COMMANDES WIFI territorial (borne WIFI)**

Philippe CAULET rappelle au conseil municipal que la commune adhère au syndicat mixte Lot Numérique et bénéficie d'une borne WIFI public (située sur le bâtiment de la mairie),

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal donne son accord.

**CONVENTION QUALIRANDO CAUVALDOR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique. Cette convention a pour objet de définir les engagements des différents acteurs garants de la qualité et de la pérennité des circuits de randonnée présents dans l'offre « randonnée » du département.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**FIXATION TARIF PRESTATION - NETTOYAGE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'instaurer un tarif de prestation pour nettoyage ou service pour tiers.

Il propose d'établir le tarif suivant :

- 75 euros la demie journée soit 18.75 euros de l'heure

Ce tarif correspond uniquement à de la main d'oeuvre, il ne comprend ni les fournitures, ni les matières consommables, ni l'utilisation de machines.

## TARIF STATIONNEMENT CAMPING-CAR

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour les camping-cars à 6 euros les 24 heures (actuellement 4 euros), le forfait journalier pour les véhicules de tourisme restant à 2 euros la journée  
Le conseil municipal donne son accord.

## QUESTIONS DIVERSES

- Philippe CAULET, Alain DELAROCHE et Alain CORTEMBOS présentent l'avancement du travail sur l'adressage et notamment le travail fait par le SMICA (le SMICA crée la base locale qui met à jour la base nationale, chaque point d'adresse possède ses coordonnées GPS, ...)  
Le choix des plaques a été fait, les élus précisent qu'un devis a été demandé à la société GIROD qui n'a pas été en mesure de répondre à notre demande.
- AUTOIRE attire tous les ans énormément de visiteurs, en pleine saison touristique les parkings sont complets ce qui génère une file d'attente aux horodateurs, il faudrait envisager d'installer un second horodateur sur le parking Saint-Roch afin d'éviter l'attente aux horodateurs.
- Monsieur CALMON de Frouge souhaite faire un abandon d'une petite surface de terrain qui jouxte le chemin communal le long de son terrain au profit de la commune.
- Bernard MAGNAC fait part d'une remarque des chauffeurs des camions d'ordures ménagères concernant l'élagage des arbres sur la route de Frouge, les arbres étant sur la commune voisine, Alain NOUZIERES va prendre contact avec le maire de SAINT-MEDARD DE PRESQUE.
- Depuis le dernier conseil municipal, il y a moins de problèmes avec les chiens du village, le courrier aux propriétaires des chiens n'a pas été adressé, mais il sera fait si il y a de nouveau des chiens en liberté ou des aboiements incessants.
- Chantal DUBRUILLE fait part d'une émission qu'elle a vu sur les Plus Beaux Villages de France dans laquelle était expliqué les exigences en matière d'urbanisme.
- Philippe CAULET fait remarquer que les affiches d'informations aux containers des poubelles ne sont plus lisibles.

*Vu le Maire, Alain NOUZIERES*